



LE RAPPORT D'ARBITRE

**Vade-mecum à l'intention des
arbitres de l'AWBB
Jambes, février 2016**

La définition

- Le rapport est
 - le document établi par l'arbitre,
 - destiné aux instances disciplinaires de la fédération, afin de :
 - > Faire état des incidents survenus lors d'une rencontre officiellement autorisée par la Fédération

Quand le faire?

Exclusion

- Joueur sur le terrain
- Personnel du banc d'équipe

Incidents Public

- Spectateurs en général
- Spectateurs avec licence

Les faits sont reprochables

Dès l'arrivée
à la salle

20' avant le
début/
signature de
la feuille

Quitter la salle



Qui établit le rapport?

L'arbitre qui a constaté les faits

L'autre arbitre, même s'il n'a rien vu et/ou entendu

Le commissaire/Le contrôleur des arbitres si présent

Formulaire et transmission



**Les arbitres utilisent
le modèle de
rapport de l'AWBB,
un rapport par
personne incriminée**



**Le rapport est
transmis par courriel
au secrétariat de
l'AWBB dans les 72
heures après les
incidents**



L'arbitre doit penser à

Noter le temps et le score

Noter le nom et la date de naissance de la personne

Prendre la copie verte de la feuille de match

Noter le club d'affiliation de l'autre arbitre et le n° de matricule

Noter le nom des clubs et leurs n° de matricule

La rédaction du rapport

Être clair et précis

Privilégier les verbes aux adjectifs

Relater les faits dans l'ordre chronologique

Dire la vérité, surtout ne pas inventer

Ecrire « je n'ai rien vu » est la solution de facilité

La rédaction du rapport

Utiliser des phrases courtes et ne relater que des faits (pas de sentiments, pas d'émotion, pas de « je crois que », « je pense que »...)

Signaler les réactions des personnes exclues après les sanctions

Faciliter le maximum d'information, les membres du comité de discipline n'étaient pas présents

Récapitulatif : Questions à se poser au moment de rédiger

Le temps :
Avant, pendant
ou après la
rencontre

Le score : Quel
était le score au
moment de
l'incident ?

**L'identification
de l'individu :**
Capitaine,
autre joueur,
remplaçant,
dirigeant,
entraîneur

Quoi ? :
Explicitez la
faute, raisons
pour lesquelles
le joueur a reçu
la sanction

Récapitulatif : Questions à se poser au moment de rédiger

Comment ? :
Après un
avantage, alors
que l'adversaire
partait au
panier...

Où ? : Sur le
terrain, sur la
touche, à la
rentrée aux
vestiaires...

Alors que ? : Le
ballon était en
jeu, le jeu était
arrêté...

Exclu ? :
Facilement, a
refusé de sortir,
avec l'aide de
son capitaine...

Les réserves

Un entraîneur peut poser des réserves avant le début ou pendant la rencontre au sujet de :

problème de matériel ou d'installation

doute sur la qualification du joueur

Les réserves

Définition

- **Toute équipe qui se considère lésée par une décision d'arbitrage, par une « éventuelle » erreur d'application du règlement ou un oubli des officiels de table de marque, peut poser ses réserves.**

Qui peut poser réserves ?

- **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur.**

Quand peut-on poser une réserve?

- **Au premier arrêt de jeu qui suit l'erreur. Le capitaine en jeu ou l'entraîneur signale à l'arbitre qu'il pose des réserves.**

Les réserves : comment les poser?

- **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur s'adresse à l'arbitre de façon courtoise afin de l'informer qu'il pose ses réserves.**
- L'arbitre note sur un papier libre :**
 - la minute de la réclamation.**
 - le score des 2 équipes à ce moment-là.**
 - qui pose la réclamation (le capitaine en jeu ou l'entraîneur)**
 - l'objet de la réclamation (succinctement).**

ET LA RENCONTRE REPREND IMMEDIATEMENT

Les réserves : comment les poser?

Maintient les réserves

**Texte derrière
la feuille**

**Case
« Signature
capitaine sous
protestation »**

Ne maintient pas les réserves

**Personne ne
se manifeste**

**L'arbitre
clôture la
feuille de
marque**

Trois conseils à ne pas manquer

ETRE CONCIS

ETRE PRECIS

ETRE CLAIR